

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES  
N° 134 – ÉDITION DU 19 DÉCEMBRE 2019**

**- Édition du 19 décembre 2019-**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Conseil d'Administration**

**Conseil d'administration du 12 décembre 2019**

- DÉLIBÉRATION N°D2019\_100 Approbation du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 04 juillet 2019 et du 21 novembre 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_101 Tableau des emplois, des effectifs nominatifs et pyramides des âges au 31 décembre 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_102 Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_103 Mise à jour du tableau des effectifs du SDIS 54 au 1er janvier 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_104 Détermination des ratios d'avancement 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_105 Mise à jour du règlement intérieur SPP PATS : Mise en place de la carte de service pour les personnels du SDIS 54
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_106 Mise à jour du règlement départemental de formation: modification du paragraphe 2.14 relatif aux Formateurs et enseignants de secourisme par Formateurs filière développement de compétences
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_107 Autorisation de lancement de la procédure de consultation en vue de l'adoption de conventions de participation à la protection sociale complémentaire prévoyance et santé en faveur des agents du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_108 Délibération autorisant la réduction de l'ancienneté nécessaire dans le grade de sergent pour être nommé adjudant de sapeurs-pompiers volontaires
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_109 Modification du règlement intérieur des SPV : Modification des modalités d'organisation des élections du CCDSPV et des CIC
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_110 Rapport d'information relatif à l'avancée de la feuille de route pluriannuelle
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_111 Autorisation de signature d'un avenant au protocole partenarial conclu entre le SDIS et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle d'une part et le SDIS et le Conseil Départemental de Moselle d'autre part, relatif à la construction d'un centre de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt

- DÉLIBÉRATION N°D2019\_112 Acquisition à titre gratuit d'un ensemble immobilier auprès de la commune de Champenoux
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_113 Attribution d'une délégation au Président du Conseil d'administration concernant la décision de recourir à l'emprunt
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_114 Autorisation de signature d'un avenant à un marché public. Marché N° 54-18-27 Groupement de commande - VSAV
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_115 Contingents incendie 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_116 Budget Primitif 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_117 Autorisations de programme et crédits de paiement

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 12 DÉCEMBRE 2019**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 12 DÉCEMBRE 2019

---

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_100** APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 JUILLET 2019 ET DU 21 NOVEMBRE 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 juillet et du 21 novembre 2019.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_101** TABLEAU DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS NOMINATIFS ET PYRAMIDES DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du tableau des emplois, du tableau des effectifs nominatifs et des pyramides des âges au 31 décembre 2019.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_102** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2020

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique en date du 22 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois telles que proposées en annexe, en vue d'une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_103** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS 54 AU 1ER JANVIER 2020

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des effectifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_104** DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT 2020

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les ratios d'avancement des agents du SDIS proposés pour l'année 2020 tels que présentés en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_105** MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPP PATS : MISE EN PLACE DE LA CARTE DE SERVICE POUR LES PERSONNELS DU SDIS 54

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 19 novembre 2019,  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur des SPP-PATS telle que présentée en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_106** MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE FORMATION: MODIFICATION DU PARAGRAPHE 2.14 RELATIF AUX FORMATEURS ET ENSEIGNANTS DE SECOURISME PAR FORMATEURS FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Le Conseil d'administration,  
Vu le règlement départemental de formation,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 19 novembre 2019,  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,  
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 25 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet de modification du règlement départemental de formation tel que proposé en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_107** AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION EN VUE DE L'ADOPTION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE ET SANTÉ EN FAVEUR DES AGENTS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Conseil d'administration,

Vu le décret N°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019;  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les propositions d'orientation de la procédure de consultation telles que prévues par le présent rapport ;

- **décide** le lancement de la procédure de consultation en vue de l'adoption des conventions de participation à la protection sociale complémentaire prévoyance et santé en faveur des agents PATS, SPP, des agents contractuels de droit public et de droit privé et des retraités du SDIS 54 ;

- **autorise** le président du CASDIS à lancer la consultation sur cette base et à passer les actes afférents.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_108** DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA RÉDUCTION DE L'ANCIENNETÉ NÉCESSAIRE DANS LE GRADE DE SERGENT POUR ÊTRE NOMMÉ ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 25 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** de réduire la durée normale, prévue à l'article R.723-20 du code de la sécurité intérieure dans la limite de 2 ans, sur proposition du chef de centre et avis du chef de groupement, pour être nommé adjudant de sapeur-pompier volontaire, afin d'assurer la bonne organisation des secours dans les centres en carence.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_109** MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SPV : MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU CCDSPV ET DES CIC

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 19 novembre 2019,  
Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 25 novembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur des SPV telle que présentée en annexe.

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 19 novembre 2019,

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 22 novembre 2019,

Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2019,

Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 25 novembre 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du point sur l'avancée de la feuille de route pluriannuelle

DÉLIBÉRATION N°D2019\_111

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE PARTENARIAL CONCLU ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE D'UNE PART ET LE SDIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE D'AUTRE PART, RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS INTERDÉPARTEMENTAL SUR LA COMMUNE DE VILLERUPT

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2018-134 du 13 décembre 2018,

Vu le protocole de coopération quadripartite relatif à la construction d'un centre de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt signé le 23 janvier 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **accepte** les modifications au protocole de coopération quadripartite relatif à la construction d'un centre d'incendie et de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt, signé le 23 janvier 2019 entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle et le SDIS de Moselle, ainsi que les Conseils Départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, telles que précisées ci-dessus et reprises dans l'avenant figurant en annexe,

- **adopte** l'avenant au protocole de coopération quadripartite, tel que figurant en annexe, en vue de la construction dudit centre d'incendie et de secours mutualisé,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N°D2019\_112

ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AUPRÈS DE LA COMMUNE DE CHAMPENOUX

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L1424-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune de Champenoux et le SDIS de Meurthe et Moselle signée le 10 novembre 1998,

Vu l'article L1424-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-030 du Conseil d'administration du 25 avril 2019,

Vu l'avis de l'expert du 25 octobre 2019 estimant l'ensemble immobilier à 30 000 euros,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :



- **décide** l'acquisition auprès de la Commune de Champenoux à titre gratuit, de l'ensemble immobilier sis rue du Général Castelnau à Champenoux, et portant sur la parcelle AD n°151 comme précisé sur le plan joint en annexe,

- **prend acte** de l'estimation de l'expert en date du 25 octobre 2019,

- **précise** que la vente sera réalisée par acte administratif entre les parties et qu'il s'agit d'une cession de domaine public à domaine public et que dans l'attente de cet acte une convention de transfert de biens en pleine propriété sera adoptée,

- **autorise** son Président à signer ces actes ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_113**      ATTRIBUTION D'UNE DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LA DÉCISION DE RECOURIR À L'EMPRUNT

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de donner délégation à Monsieur le Président du Conseil d'administration pour contracter les conventions nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou à la sécurisation de son encours, y compris opérations de renégociation ou de réaménagement de dette et remboursements anticipés, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, dans le cadre de la politique d'endettement définie ci-dessous et dans la limite des crédits fixés au budget, tout en maintenant un encours de dette constitué à 100 % de dette classée 1-A.

- **précise** l'orientation stratégique à suivre pour 2020 dans le cadre de cette délégation de ne pas souscrire d'emprunt supplémentaire et d'étudier plutôt les opportunités de désendettement (notamment par remboursement anticipé si cela est possible) ou de renégociation / réaménagement de dette.

- **autorise** le Président du Conseil d'administration, dans le cadre de cette délégation relative à la couverture du besoin de financement du SDIS ou la sécurisation de son encours, à :

- recourir à des emprunts « classiques » : taux fixe ou taux variable sans structuration complexe ;
- choisir des index de référence les plus usités sur le marché monétaire ou interbancaire : TAM, T4M, TTM, TMO, TME, EONIA, EURIBOR, TAG, livret A ;
- recourir, si possible, à des produits de financement d'une durée comprise entre 10 et 50 années au maximum et permettant une phase de mobilisation des fonds jusqu'à 24 mois au maximum ;
- définir le type d'amortissement ;
- lancer des consultations pour ces opérations auprès d'un nombre minimum de 3 établissements spécialisés en retenant les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à l'instant donné ;
- signer des contrats relatifs à la souscription de ces emprunts et leurs avenants éventuels ou le rachat de crédits en cours d'amortissement ;
- choisir, en cas de renégociation de prêt en cours, de passer du taux variable au taux fixe ou inversement, d'allonger la durée ou raccourcir la durée du prêt, de modifier la périodicité et le

profil de remboursement, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;

- de procéder à des remboursements anticipés ou des rachats de crédits en cours d'amortissement ;
- résilier l'opération arrêtée en cas de remboursement anticipé ou de rachat de crédits en cours d'amortissement.

- **prend acte** que le Conseil d'administration et le Bureau du conseil d'administration seront tenus informés des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation, ou de leur avancement.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_114** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. MARCHÉ N° 54-18-27 GROUPEMENT DE COMMANDE - VSAV

Le Conseil d'administration,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les SDIS du Grand Est en date du 26 février 2018,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 18 octobre 2018 (n°D2018-114) autorisant la signature du marché n° 54-18-27,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°1 au marché n° 54.18.27 relatif à la fourniture de VSAV attribué à la société GIFA COLLET tel que figurant en annexe,

- **autorise** son Président à signer ledit avenant.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_115** CONTINGENTS INCENDIE 2020

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 21 novembre 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **fixe** les taux moyens de chaque catégorie pour l'année 2020, comme suit :

- catégorie A : 10,73 €
- catégorie B : 26,26 €

- **fixe** le coût de la masse salariale à ajouter au montant du contingent incendie 2020 pour chacune des 7 collectivités concernées comme suit :

Collectivité	Montant de masse salariale 2020
Métropole du Grand Nancy	11 712 618
CC de Moselle et Madon	477 153
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	824 037

CC des Terres Toulouses	845 465
CC Orne Lorraine Confluences	102 261
Agglomération de Longwy	284 576
Commune de Lunéville	1 085 970

- **fixe** par conséquent le montant du contingent incendie pour 2020 pour chaque commune et EPCI tel que récapitulé dans les tableaux joints à la présente délibération ;

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer les actes afférents aux contingents 2020 ;

- **prend acte** de la constitution d'un groupe de travail en 2020, après le renouvellement du Conseil d'administration, composé de certains de ses membres et visant à analyser la répartition des contingents incendie et objectiver de leur mode de calcul.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2019\_116** BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du 21 novembre 2019 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget primitif 2020 présenté, le vote ayant lieu au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, dont un état simplifié est présenté en annexe,

- **adopte** le programme d'acquisition proposé en investissement,

- **accorde** une subvention aux associations suivantes telles que figurant au chapitre 65 de la section de fonctionnement :

- art. 65741 : UDSP de Meurthe et Moselle : 48 554 €, sous réserve de la convention d'objectifs 2020 qui sera présentée au Conseil d'administration lors d'une prochaine séance,
- art. 65743 : Amicale du SDIS : 13 600 €,
- art. 65744 : Pupilles : 800 €,

- **prend acte** des annexes jointes au budget.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2019\_117** AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du présent rapport sur l'avancement de l'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement,

- **adopte** les créations et modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que présentées ci-avant et telles que figurant en annexe,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.